

No 29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mmes Sonja Molinari, Maire, Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusées : Mmes Katia De Conti Kalonji et Elvia Cambier

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Prestation de serment
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023
 3. Communications du Conseil administratif
 4. Communications du bureau du Conseil municipal
 5. Election du Bureau du Conseil municipal pour 2023-2024
- Propositions du Conseil administratif**
6. Délibération administrative **DA 106-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022
 7. Délibération administrative **DA 108-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative l'octroi d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Chatpin grevant la parcelle 539 de Carouge, sise chemin de Pinchat 11 et à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 125'000.— TTC (dont CHF 6'250.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la prise en charge pour financer les surcoûts liés à la pollution pour la mise en décharge des terres dégrappées de la parcelle 53
 8. Délibération administrative **DA 109-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de 1'676'500.— TTC (dont 79'750.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la première étape des travaux de

réaménagement et à la végétalisation de la rue des Pervenches, entre les rues L. de Montfalcon et J. Dalphin

9. Délibération administrative **DA 110-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge
10. Délibération administrative **DA 111-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de l'Association EMS Résidence les Pervenches
11. Délibération administrative **DA 112-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation Carougeoise pour le Logement des Personnes Âgées
12. Délibération administrative **DA 113-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées
13. Délibération administrative **DA 114-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de l'Association de l'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »
14. Délibération administrative **DA 115-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation du Vieux-Carouge
15. Délibération administrative **DA 116-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge
16. Délibération administrative **DA 117-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une concession d'occupation sur domaine public communal sis sur les parcelles Nos 2827, 2828, 2833, 3553 de la Ville de Carouge, à ViaEtoile Sàrl, pour une tranchée couverte et ses ouvrages annexes constituant l'accès souterrain privé destinés à desservir les immeubles du quartier de l'Etoile, pour une durée de 25 ans, ou jusqu'à entrée en force d'une concession de 99 ans
17. Délibération administrative **DA 118-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une concession d'occupation sur domaine public communal sis sur les parcelles Nos 2827, 2828, 2833, 3553 de la Ville de Carouge, à ViaEtoile Sàrl, pour une tranchée couverte et ses ouvrages annexes constituant l'accès souterrain privé destinés à desservir les immeubles du quartier de l'Etoile, pour une durée de 99 ans
18. Délibération administrative **DA 120-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan localisé de quartier N° 30065, situé à la future rue du Trusquin, entre la rue des Horlogers, la route de Veyrier et la rue de la Fontenette, au lieu-dit « Ilot des Menuisiers », à la modification de servitudes et à l'ouverture d'un crédit de CHF 30'000.— destiné à la prise en charge de la part de la Ville de Carouge aux aménagements du passage sur la parcelle 2192 de Carouge
19. Délibération administrative **DA 121-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de Medair pour son aide aux victimes du conflit armé au Soudan

Propositions des membres du Conseil municipal

20. Motions
21. Postulats
22. Résolutions
23. Pétitions
24. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

Prestation de serment de M. Nicolas Kupferschmid

Pour donner suite à la démission de M. Léo Peterschmitt de sa fonction de conseiller municipal qui a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril dernier, le service des votations et élections a désigné pour son remplacement M. Nicolas Kupferschmid, ici présent, qui va pouvoir prêter serment pour entrer en fonction.

Le Président prie M. Kupferschmid de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Nicolas Kupferschmid lève la main droite et répond « Je le promets ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2023

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 avril 2023.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2023 est approuvé par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Désignation de M. Bertrand Reich en tant qu'administrateur de la commune de Carouge et réception officielle pour l'élection de Mmes Hiltpold et Zuber-Roy

Pour donner suite à la brillante élection de notre chère collègue Anne Hiltpold au Conseil d'Etat, ce dernier a nommé, par un arrêté du 17 mai dernier, M. Bertrand Reich en qualité d'administrateur provisoire de la commune de Carouge. Son mandat s'étendra jusqu'à l'entrée en fonction de la personne qui succédera, dans le cours de l'automne, à Anne Hiltpold.

Vous savez également que votre ancienne collègue, Mme Céline Zuber-Roy a été élue à la présidence du Grand Conseil pour cette année.

Très heureuse de voir deux de ses citoyennes accéder aux plus hautes fonctions cantonales, la Ville de Carouge, par son Conseil administratif, a souhaité leur rendre un hommage convivial et populaire qui se déroulera le lundi 5 juin 2023.

Il commencera par l'accueil de nos deux élues et des autorités cantonales à l'arrêt TPG Armes dès 18 heures. Puis ce sera le cortège populaire, dans lequel nous invitons les conseillers et conseillères municipales à prendre place, qui remontera la rue St-Joseph

pour passer devant la Mairie avant d'emprunter les rues Jacques-Dalphin et Fontanel avant de parvenir à la Salle de fêtes.

Dès 18h30 s'ouvrira la partie protocolaire faisant place à quelques discours dans la Salle des fêtes, avant l'apéritif offert aux invités et à toute la population carougeoise.

Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à partager ce beau moment que nous souhaitons empreint de solennité, mais aussi et surtout de joie et de convivialité.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a fixé hier la date de l'élection complémentaire au Conseil administratif de Carouge comme suit :

- 1^{er} tour fixé au dimanche 12 novembre
- 2^{ème} tour éventuel le dimanche 3 décembre

Délai pour le dépôt des listes : 28 août pour le 1^{er} tour et 14 novembre pour le second.

L'élection sera tacite s'il n'y a qu'une seule candidature.

Défi « Carouge Zéro Gaspi » !

Vu la baisse conséquente des déchets incinérés constatés l'année passée (-8.4% par rapport à 2018), la Ville de Carouge poursuit son programme sur le Zéro Déchet. Cette année, l'attention est portée sur un phénomène très répandu dans nos poubelles genevoises (18% de leur contenu) et lourd de conséquences : le gaspillage alimentaire.

Savez-vous qu'un tiers des aliments en Suisse sont jetés le long de la chaîne alimentaire, soit presque 3 millions de tonnes d'aliments par an ? Pour les transporter, il ne faudrait pas moins de 150'000 camions qui, alignés les uns derrière les autres, formeraient une colonne de Zurich à Madrid. Et saviez-vous que la plus grande partie du gaspillage est généré par les ménages ? Qui dépensent ainsi 600 CHF par personne et par an pour des produits achetés mais non consommés. Que d'énergies et de ressources gaspillées sans s'en rendre compte !

La Ville de Carouge, en partenariat avec Zero Waste Switzerland, souhaite insuffler une prise de conscience grâce au défi « Carouge Zéro Gaspi » : peu importe la quantité d'aliments jetée, chacun et chacune peut s'engager à la réduire de moitié.

Pour ce faire, nous proposons des outils qui ont fait leur preuve dans d'autres communes:

- un guide proposant des astuces simples ainsi qu'un pense-bête à mettre dans le frigo qui seront diffusés largement cette année (vous les avez reçus sur vos tables ce soir)
- deux coachings ménage dont le premier démarre ce soir
- des coachings personnalisés en ligne de 30 minutes disponibles tout au long de l'année
- quatre ateliers de démonstration de recettes anti-gaspi

Vous trouverez toutes les informations sur le site carougezerodechet.ch.

Végétalisation estivale de la place de l'Octroi

À la suite du succès rencontré par un aménagement similaire réalisé en 2021, un nouvel îlot de fraîcheur sera installé sur la place de l'Octroi cet été, à titre temporaire.

L'objectif principal est de créer une ambiance agréable et conviviale en apportant de la végétation et de la biodiversité, tout en offrant une halte de fraîcheur pour les passantes et les passants.

Pour réaliser cet aménagement, un certain nombre de plantes ont été sélectionnées par le secteur Nature et espaces verts, comprenant notamment l'érable de Montpellier, le charme houblon, le frêne à fleurs, le murier blanc et le grenadier. Ces espèces ont été choisies pour leur capacité à s'adapter aux conditions environnementales spécifiques de la place et à fournir une végétalisation dense et rafraîchissante.

Les plantes seront exposées sur la place de mi-juin à mi-octobre, correspondant ainsi à la période estivale où les températures sont les plus élevées. Durant cette période, les habitantes et habitants et les visiteuses et visiteurs pourront profiter pleinement de l'ombre et de la fraîcheur apportées par la végétation.

Afin de maintenir les plantes en bonne santé malgré les conditions estivales, un système d'arrosage automatique économe, couplé à des brumisateurs sera mis en place. Ce système garantira un apport en eau maîtrisé et suffisant pour assurer la survie des végétaux et le bien-être des passants et des passantes. De plus, un suivi attentif de l'état des plantes sera effectué, et celles-ci pourront être réutilisées lors des étés suivants.

La végétalisation de cet espace permettra d'introduire temporairement de la biodiversité dans un environnement minéral. Les plantes sélectionnées favoriseront une évapotranspiration localisée, c'est-à-dire une libération d'humidité par les feuilles et les tiges des végétaux, ce qui contribuera à rafraîchir l'air à proximité.

Profitez donc de cette oasis de verdure qui a été conçue pour améliorer la qualité de vie en ville, lutter contre la canicule et renforcer la biodiversité en zone urbaine.

Visite du chantier de la voie verte d'agglomération (VVAC)

En complément aux informations sur la VVA déjà transmises lors des différentes séances de commission ou en plénière, dont la dernière fois lors du Conseil municipal du mois de février 2023, permettez-moi aujourd'hui de vous apporter des informations sur l'état d'avancement du chantier et du développement de ce projet d'importance pour la mobilité douce sur notre territoire communal.

Concernant le phasage du projet, je vous informe que, pour des raisons techniques, la phase 3 et la phase 2 seront permutées. Ceci est en relation avec une analyse des murs de soutènement et de mise en œuvre les mesures, si nécessaire, de renforcement. Les travaux dans le secteur 2 dit « de la Fonderie » auront lieu en dernier. Cette inversion n'aura pas d'impact sur la durée totale du projet dont la fin demeure agendée à juin 2024.

De fait, l'ouverture au public du tronçon compris entre le pont de la Fontenette et la piscine sur la promenade des Orpailleurs prévue fin juin est maintenue, ce qui permettra un accès direct à la promenade et ainsi de surseoir à la déviation mise en place lors de la réalisation de ces aménagements.

Je vous informe que, comme je m'y étais engagée (notamment lors des échanges avec les pétitionnaires), une visite de chantier est planifiée et agendée en date du 30 mai prochain à 18h00. Une délégation de pétitionnaires et des personnes intéressées sont invitées à cette visite durant laquelle une présentation des aménagements réalisés sera proposée par notre Service de l'urbanisme. Bien entendu, si certains parmi vous souhaitent se joindre à nous, merci de le faire savoir.

Communications de Mme Lammar :

« Carouge dessiné »

Il est bien connu que Carouge est une ville d'art et d'artisanat. Nous avons en effet la chance, depuis des décennies, de compter d'illustres artistes (peintres, dessinateurs, dessinatrices, graphistes, illustrateurs, illustratrices) habitant ou travaillant sur notre commune. Après les visites historiques ou touristiques, les parcours d'œuvres d'art et les visites guidées, voici une nouvelle balade innovante que nous proposent vingt artistes locaux de l'association Carouge Illustration, qui nous font découvrir et redécouvrir des coins de Carouge qui les ont particulièrement marqués. Ils nous proposent ainsi leur vision personnelle de leurs lieux favoris, leur sensibilité et leurs souvenirs. Des panneaux ont en effet été posés dans ces lieux et nous offrent l'opportunité de voir Carouge à travers les regards des artistes, de découvrir les endroits qui captivent leur imagination et de ressentir l'émotion qui les habite lorsqu'ils les dessinent.

N'hésitez donc pas à vous laisser emporter dans ce voyage insolite et magique de quartier en quartier, de dessin en dessin et de rue en rue. Le vernissage de l'exposition a eu lieu ce soir, avant le Conseil municipal, en présence de certains conseillers et conseillères municipales (vous aviez reçu l'invitation sur CMnet). Un livre sera en vente à la mairie de Carouge et à l'Ibis Styles Genève Carouge, regroupant les vingt illustrations accompagnées d'un texte explicatif et le plan du parcours. Celui-ci est disponible à l'adresse <https://www.carouge-illustration.ch/carougedessine> ou, plus facilement encore, en scannant les QR codes disposés sur les vingt affiches dans Carouge.

Projection en plein air du cinéma Bio

Il s'agit d'une autre nouveauté culturelle de ce printemps : une projection en plein air du cinéma Bio sur la place de Sardaigne. Réservez donc votre soirée du 8 juin prochain !

Le cinéma Bio lance son nouveau projet de cinéma en plein air. L'équipe place sa caravane, amarre l'écran, tire les câbles du son, fait les tests du film et tout est prêt... vous pouvez rêver, pleurer ou rire sous le ciel étoilé avec en invitée d'honneur la montagne, avec le film « Le Otto Montagne ».

La Librerit de Carouge accompagne cet événement en installant tréteaux et planches pour vous inviter à découvrir les ouvrages des éditions Helvetiq. À noter qu'en cas de pluie, la soirée sera déplacée au Bio.

Communications de Mme Hiltpold :

Plan canicule de niveau 4 pour l'année 2023

Les changements climatiques nous obligent à nous adapter à des périodes de canicule répétées, trois en 2022, et plus longues, jusqu'à 9 jours de suite. En effet, l'été 2022 a été le deuxième été le plus chaud depuis 1864. L'élévation de la température estivale représente un risque pour la santé et aggrave les maladies préexistantes.

Quatre niveaux d'alerte existent à Genève. Jusqu'à présent, nous avons vécu des canicules de niveau 3. Il est de plus en plus probable que des épisodes de canicule sévère de niveau 4 apparaissent ces prochaines années dans notre pays, avec une température moyenne sur 24h de plus de 25°C pendant au moins 10 jours consécutifs.

Dans ce contexte et suivant les recommandations cantonales, la Ville de Carouge a élevé de 3 à 4 le niveau d'alerte canicule. Ainsi, en cas d'alerte de niveau 4 déclenchée par le Service du médecin cantonal, la Salle des fêtes climatisée sera ouverte de 14 h à 20 h,

tous les jours, week-end compris. L'accueil sera assuré par le personnel de la Ville de Carouge, ainsi que par les Samaritains. Par ailleurs, durant les périodes d'alerte de niveau 4, une permanence téléphonique sera active de 9 h à 20 h.

En amont, la Ville de Carouge poursuit son effort de prévention, notamment à travers un article que vous découvrirez dans le prochain Vivre Carouge. Ce dernier rappelle qu'en période de fortes chaleurs, il ne faut pas attendre d'avoir soif pour boire et encourage les solidarités de voisinage et l'attention portée aux plus fragiles. Il invite également les personnes à risques, qui ne se limitent pas aux plus âgés, à s'inscrire auprès du Service des affaires sociales ce qui nous permettra de les contacter quotidiennement en période d'alerte de niveau 4 pour nous assurer de leur état de santé et pouvoir leur apporter de l'aide si nécessaire.

TSHM et maison de quartier de Carouge.

Ma deuxième communication concerne l'équipe des TSHM ainsi que la maison de quartier de Carouge. Vous trouverez sur CMnet les rapports d'activités respectifs pour 2022 que je vous invite vivement à lire. Ils sont riches d'informations intéressantes telles que constats, interventions, activités et propositions de ces équipes à destination de la jeunesse et de la population carougeoise. Je vous souhaite une bonne lecture.

Job Rencontres

Le 20 juin 2023 aura lieu à la salle des fêtes de Carouge la troisième édition de Job Rencontres, un événement organisé en collaboration avec la fondation Qualife et qui propose des rencontres de 15 minutes entre entreprises et candidats ou candidates à l'emploi de moins de 25 ans et de plus 50 ans ainsi qu'entre entreprises et jeunes adultes en recherche d'une place d'apprentissage.

Pensé sur le modèle du Recrutement Direct, que la Ville de Carouge organise depuis de nombreuses années dans le courant de l'hiver, cette version tardive offre notamment une ultime chance pour les jeunes de trouver un apprentissage pour la rentrée de septembre 2023 et pour les entreprises de trouver un apprenti ou une apprentie.

C'est la première année que le dispositif s'applique aux jeunes adultes (soit pour un premier emploi, soit pour un apprentissage) et la première fois que Projets Emploi Jeunes y est associé. L'événement ne sera pas ouvert au public, mais aux jeunes suivis par les structures d'insertion à l'échelle du Canton, sélectionnés et préparés à cet effet.

Collaboration PEJ – Foyer de l'Etoile

Le foyer de l'Etoile, situé à la route des Jeunes à Carouge, accueille environ 200 jeunes en situation de migration (3/4 de réfugiés mineurs non accompagnés et 1/4 de jeunes majeurs). Ces jeunes migrants sont volontaires, motivés à s'ouvrir au monde et souhaitent s'insérer socialement et professionnellement. À leur arrivée, ils ont tous accès aux classes d'accueil ACCESS II.

La période estivale étant toujours très longue pour ces jeunes qui vivent des situations forcément difficiles, j'ai souhaité qu'à travers Projets Emploi Jeunes (PEJ), nous puissions contribuer à leur apporter un appui. Deux projets ont été mis en place en collaboration étroite avec la direction du foyer.

Le premier projet est une permanence d'information. L'objectif est d'assurer trois permanences sur le thème « comment rechercher un stage » durant le mois de juin sur place, au foyer de l'Etoile. Elle sera tenue par une conseillère en insertion de PEJ. Un éducateur ou une éducatrice accompagnera les jeunes à ces permanences afin qu'ils

reçoivent des informations et des outils leur permettant de favoriser leurs recherches de stages de découverte professionnelle durant l'été.

Le deuxième projet est un atelier de pratique du français. L'objectif est de proposer des séquences pédagogiques pour favoriser la pratique du français et l'application des connaissances scolaires de base. Cet atelier sera offert à 18 jeunes migrants habitant le foyer de l'Etoile, sur une semaine, tous les après-midis, trois fois dans l'été, en lien avec des jeunes du PEJ en mise en activité. Cela permettra d'offrir une opportunité de renforcer les compétences en français et permettre à trois groupes de six jeunes du foyer de pratiquer la langue française autour de thèmes de la vie quotidienne, des activités carougeoises et cantonales. Ce dispositif est pensé et adapté au niveau de chaque participant et favorise l'échange avec deux jeunes carougeois accompagnés par PEJ, engagés pour épauler une intervenante pédagogique.

Enquête auprès des jeunes Carougeois et Carougeoises

Pour ma dernière communication, j'ai le plaisir de vous informer que, conformément à ce qui a été annoncé à la commission des Affaires sociales portant sur la thématique de la jeunesse qui a lieu le 2 mai dernier, une enquête est actuellement proposée aux jeunes Carougeois et Carougeoises de 12 à 25 ans sur leurs envies et leurs besoins. Cette enquête est menée par un prestataire externe spécialisé dans ce type de sondage. Dans ce contexte, un flyer avec un QR code renvoyant au sondage en ligne a été distribué dans un premier temps aux jeunes de 12 à 15 ans fréquentant les cycles d'orientation de Pinchat et de Drize. Nous avons pris note de l'intérêt des membres de la commission de connaître les résultats de ce sondage et nous reviendrons prochainement pour vous tenir informés.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Message du Conseil municipal à l'attention de Mme Anne Hiltbold

En sa qualité de président du Conseil municipal, le Président est chargé de communiquer au Conseil municipal diverses communications. Ainsi, aujourd'hui, il en a une qui lui tient particulièrement à cœur. Il sent les personnes ici présentes un peu interloquées par ses propos. Mais qu'elles se mettent à sa place : il est en charge d'adresser quelques mots de félicitation à l'attention d'une conseillère administrative qui ne sera bientôt plus là et d'une conseillère d'Etat en devenir. Il pense que c'est un fait unique dans ce Conseil. Aussi, que Mme Anne Hiltbold permette au Président, fier d'être un précurseur, de lui adresser ces quelques mots de félicitation.

Madame la future ex-Conseillère administrative, Madame la Conseillère d'Etat élue,

Votre président du Conseil municipal, les membres de son bureau, ses collègues, conseillères et conseillers municipaux, tous les membres de l'administration et tous les employés de la Commune se joignent à mes propos afin de vous féliciter.

Issue d'une famille de politiciens carougeois élus à tous les niveaux (conseil municipal, conseil administratif, Grand Conseil ou Conseil national), vous êtes comme Obélix mais avec des airs de Falbala, que dis-je, de Cléopâtre, tombée dans la marmite quand vous étiez petite. Ainsi, depuis votre première élection au Conseil municipal de Carouge en 1999 sous l'étiquette Radical, avant de démissionner en 2009 pour des raisons familiales, vous vous êtes représentée et avez été réélue en 2011 avec brio, avant de présider le Conseil municipal en 2013-2014. En suite logique, candidate au Conseil administratif sous l'étiquette PLR, vous êtes élue en 2015 avant d'être réélue en 2020. La suite, nous la connaissons.

Désignée candidate au Conseil d'Etat aux côtés de Mme Nathalie Fontanet au début de la campagne pour cette élection cantonale, vous avez obtenu un excellent résultat en finissant quatrième du premier tour. Et au second tour, en pulvérisant votre premier résultat, vous avez terminé deuxième de l'élection au Conseil d'Etat, un splendide résultat. Aussi, il me reste, en mon nom et au nom de toutes les personnes précitées dans mon introduction, mais également au nom du groupe des élus PLR carougeois, de vous souhaiter force et courage afin d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés lors de votre campagne.

Vive Anne Hiltbold, vive Carouge et, une fois n'est pas coutume, vive le Canton et la République de Genève !

Applaudissements

Courrier reçu de l'Association du quartier de la Tambourine

Un courrier daté du 17 avril 2023 a été adressé au Conseil municipal par l'Association du quartier de la Tambourine, donnant suite à la pétition « PLQ Tambourine ». Une réponse a été apportée. Les textes figurent sur CMnet.

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2023-2024

Le Président rappelle que, conformément au règlement, les élections ont lieu *via* le vote électronique qui vaut pour vote à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

Le Président constate que l'élection au scrutin secret n'est pas demandée.

a) Election à la présidence du Conseil municipal

Au nom du groupe PLR, M. L. Antonioli a le plaisir de proposer à la présidence du Conseil municipal un vieux briscard de la politique carougeoise, mais surtout de Carouge. Et puisque l'image est belle, c'est M. L. Antonioli qui propose cette candidature, celle de M. Jean-Marc Antonioli, son papa. Il ne pense qu'il soit nécessaire de faire un grand discours. M. J.-M. Antonioli est une personne qui saura mener à bien le Conseil municipal durant l'année à venir et, par son esprit consensuel, réunir les membres du Conseil municipal dans la même lignée que son prédécesseur, M. Fraomene. M. L. Antonioli espère que le Conseil municipal accueillera chaleureusement cette proposition.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Jean-Marc Antonioli est élu à la présidence du Conseil municipal pour l'année 2023-2024 par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

b) Election à la vice-présidence du Conseil municipal

Mme Bertholon annonce que le groupe des Vert.e.s propose la candidature de Mme Céline Sana-Oppliger à la vice-présidence du Conseil municipal. Juriste de profession, mère de deux enfants et grande amatrice de sports et de randonnée, Céline apporte son entrain et sa perpétuelle bonne humeur au sein de ce Conseil. Sa patience et sa bienveillance, capacités peut-être développées dans le cadre de son expérience de l'enseignement, ainsi que son ouverture aux autres en font une collègue très appréciée

des membres du Conseil municipal. Grâce à ses qualifications professionnelles, son esprit constructif, son sens de l'organisation et son talent de la diplomatie, Céline saura trouver sa place au sein de ce bureau et soutenir la présidence avec efficacité. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s recommande au Conseil municipal de faire bon accueil à la candidature de Mme Sana-Oppliger.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

Mme Céline Sana-Oppliger est élue à la vice-présidence du Conseil municipal pour l'année 2023-2024 par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

c) Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

M. Lauret propose à la charge de secrétaire du Conseil municipal une encyclopédie vivante de la commune, qui connaît le moindre arbre, la moindre pierre sèche, le moindre chemin, la moindre parcelle et même certains numéros de parcelle du cadastre. Depuis de nombreuses années élu, passionné de montagne et de waterpolo, il ne compte pas son temps pour la préparation des documents et des différentes questions écrites ou orales. Les membres du Conseil municipal l'ont reconnu : le groupe socialiste présente M. Pierre Baertschi comme secrétaire du Conseil municipal. M. Lauret les remercie de faire bon accueil à cette candidature.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Pierre Baertschi est élu secrétaire du Conseil municipal pour l'année 2023-2024 par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

d) Election du quatrième membre du bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

Mme Merle annonce que le groupe Le Centre-Vert'libéraux a le plaisir de proposer Mme Marie-France Leitner-Châtelain comme membre du bureau du Conseil municipal. Marie-France est carougeoise depuis plus de quinze ans, maman de deux enfants et grand-maman de trois petites-filles. Elle a une expérience professionnelle dans le secteur privé, mais surtout public en tant que spécialiste du secteur des mineurs de moins de vingt ans à l'assurance-invalidité pendant plus de vingt ans. Elle est actuellement en charge de la procédure de correction des thèses de doctorat à la faculté de médecine. Que ce soit à titre personnel ou en politique, elle a à cœur la justice et la liberté individuelle de chacun, ainsi que la santé, la protection de l'environnement, la mobilité douce, favoriser les commerces et les PME à Carouge en consommant local et de saison, ainsi qu'un social fort respectant la liberté de tous, une société diversifiée qui encourage la jeunesse dans son potentiel et qui prenne en compte l'expérience des aînés. Le groupe Le Centre-Vert'libéraux invite donc le Conseil municipal à élire Mme Marie-France Leitner-Châtelain à la fonction de membre du bureau du Conseil municipal.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

Mme Marie-France Châtelain est élue quatrième membre du bureau pour l'année 2023-2024 par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 106-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2022

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2023 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 9 mai 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. J.-M. Antonioli, qui, en l'absence de M. Mützenberg, a présidé cette séance, s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. J.-M. Antonioli répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gubler donne lecture de la déclaration du groupe PLR sur le compte rendu 2022.

Lors du vote sur le budget 2022, dont découlent les comptes sur lesquels nous délibérons ce soir, le Groupe PLR regrettait l'augmentation disproportionnée des charges communales par rapport à nos revenus ; il s'insurgeait contre l'aggravation de la dette et mettait déjà en garde contre le risque de hausse des coûts des matières premières, dangereux pour nos investissements à venir.

Aujourd'hui, nous constatons que, pour la troisième année consécutive, on nous présente un résultat excédentaire alors que le budget nous promettait un déficit. Cette année, notre équilibre financier est sauvé par la correction de taxations des exercices passés, lesquels s'étaient déjà soldés par un excédent. Il vaut certainement mieux être surpris dans ce sens plutôt que par des pertes inattendues. Toutefois, cette différence désormais systématique doit remettre en question certains aspects de notre politique fiscale.

Le constat est qu'à Carouge, comme dans de nombreuses autres communes ainsi qu'au niveau du canton, il n'y a pas de problèmes de recettes. Ni les réformes fiscales fédérales, ni les crises sanitaire et géopolitiques n'ont pu freiner l'encaissement de l'impôt. Bien au contraire, chaque année, l'écart entre les revenus anticipés et ceux effectivement perçus s'est agrandi.

Si ces résultats excédentaires nous ont jusqu'à présent habilités à effectuer des amortissements complémentaires et à permettre ainsi une réduction bienvenue de la dette, il ne faut pas pour autant les considérer comme un succès de notre politique fiscale. A l'inverse, ils indiquent que, ces dernières années, les contribuables carougeois ont supporté des impôts excessifs par rapport aux besoins réels de la commune. Un tel bénéfice inattendu est une bonne surprise lorsqu'il survient de manière ponctuelle, mais lorsqu'il se répète de façon systématique, comme nous le voyons depuis l'entrée en vigueur de RFFA, il serait aberrant de ne pas en tenir compte dans l'élaboration des budgets à venir. Le PLR l'avait déjà annoncé à la présentation des comptes des exercices

précédents, et les résultats présentés aujourd'hui le confirment de façon plus manifeste encore : il est nécessaire que, dès le budget 2024, notre Conseil entérine une réduction du centime additionnel communal.

En effet, si notre Canton et notre Ville peuvent s'estimer relativement épargnés par la récession qui frappe le monde depuis un an, il n'en demeure pas moins que la vie devient de plus en plus chère pour tous, y compris à Carouge, et en particulier pour les personnes à faibles revenus, les jeunes et les personnes âgées, et les petites entreprises qui font vivre notre Ville. Dans ce contexte, il serait particulièrement malvenu que la Commune persiste dans une politique fiscale qui la voit s'enrichir de façon démesurée alors que les citoyens subissent les revers des crises que nous traversons. Par une baisse du centime additionnel, le Groupe PLR s'engage pour que les bons résultats financiers de la commune profitent directement aux contribuables.

Il est cependant clair qu'on ne peut pas simplement réduire le centime, sans se préoccuper de nos charges. Le Groupe PLR est convaincu qu'il sera possible d'équilibrer le budget si les dépenses sont considérées avec mesure et précaution. Les comptes dont il est question ce soir démontrent que certaines dépenses avaient déjà été surévaluées, et que les services de la commune ont su adopter une retenue bienvenue dans la gestion de leurs lignes budgétaires. Pour le surplus, c'est à notre Conseil qu'il revient désormais de faire les bons choix dans notre politique financière : en priorisant les investissements selon les besoins les plus urgents, plutôt qu'en voulant tout faire en même temps ; en choisissant avec précaution les projets à réaliser, et en adoptant une politique de recrutement rationnelle et mesurée, le Groupe PLR est résolu à contribuer à l'élaboration d'un budget équilibré, et fondé sur une fiscalité favorable à la population carougeoise. Nous espérons que les autres groupes nous rejoindront dans cet objectif.

Le Groupe PLR tient à remercier les collaborateurs et les chefs de service travaillant avec énergie pour le bien de notre commune, et en particulier le service financier et son chef pour les comptes qui nous ont été présentés et que nous vous proposons d'adopter.

M. Barbuzzi donne lecture de la déclaration du groupe Le Centre-Verts Libéraux sur le compte rendu 2022.

Nous avons examiné attentivement les comptes de l'année 2022 et souhaitons faire part de nos observations concernant certaines déclarations du Conseil administratif :

- 1) Le Conseil administratif a évoqué les effets incertains de la pandémie de Covid-19 et a prévenu que cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires. Nous pensons que cette alarme est exagérée et que la situation démontre progressivement le contraire. Dans des moments aussi critiques, le Conseil administratif devrait faire preuve d'humilité et se conformer aux directives des autorités supérieures. Cela éviterait de soulever des arguments qui ne sont pas en phase avec le travail des élus municipaux.*
- 2) Le Conseil administratif a souligné les investissements importants prévus pour des projets tels que la piscine et le parking Vibert-Sardaigne. Nous sommes d'avis qu'il n'appartient pas au Conseil administratif de décider quels projets doivent être prioritaires ni de limiter nos choix quant aux projets que nous souhaitons réaliser pour le bien-être des habitants et des commerçants de notre commune.*
- 3) Le Conseil administratif a mentionné les conséquences de la réforme RFFA sur les finances communales et a exprimé des inquiétudes quant à la diminution drastique des recettes fiscales. Cependant, grâce à la bonne santé des entreprises genevoises et carougeoises, nous terminons l'exercice 2022 avec un excédent considérable. Par*

conséquent, nous sommes convaincus qu'il est possible d'équilibrer le budget sans compromettre la qualité des services et prestations offerts par la commune.

- 4) *Le Conseil administratif a fait part de ses inquiétudes quant à la suppression de la taxe professionnelle et à son impact sur les finances communales. Nous pensons qu'il est essentiel de trouver un équilibre dans la répartition des recettes fiscales entre l'État et les communes, plutôt que de perdre les revenus liés à cette taxe. Nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle cette mesure va nécessairement entraîner des difficultés financières insurmontables.*

En fin de compte, l'exercice 2022 a dégagé un excédent de 15,4 millions, mais après prise en compte des amortissements complémentaires de près de 14 millions, il ne reste qu'une trace de 1,4 million. Il est important de rappeler que le budget présenté il y a 18 mois faisait état d'un déficit de 2,9 millions, montrant ainsi un écart significatif avec la réalité, soit 18,3 millions.

Nous estimons qu'il est anormal que 36% des personnes à Genève ne paient pas d'impôts, et nous comprenons les préoccupations de la classe moyenne qui, bien qu'elle travaille dur et entretienne sa famille sans aucune subvention, peine à mettre de l'argent de côté. Ce sont eux les dindons de la farce. Ils ne sont pas contre l'Etat mais pour un Etat qui remplit correctement ses tâches régaliennes. Ils ne veulent pas d'une commune tentaculaire remplie de rouages à fonctionnaires, à chefs de service avec des adjoints. Non, la volonté c'est d'avoir des fonctionnaires, plus efficaces et qui sont au service de la population. Nous pensons qu'il est temps de réduire la pression fiscale sur cette partie de la population, afin de leur permettre de payer moins d'impôts et d'améliorer ainsi leur pouvoir d'achat, surtout compte tenu de la forte inflation et du coût de la vie à Genève.

Nous croyons fermement que l'impôt doit servir le bien commun et non être une fin en soi. Il est essentiel de garantir la qualité des prestations à la population, de maintenir la capacité d'investissement de la Commune et d'assurer une juste redistribution des richesses. Cependant, il est également important de prendre en considération l'efficacité de la réforme RFFA, qui a entraîné une augmentation considérable des recettes communales. Dans ce contexte, nous demanderons une baisse significative du centime additionnel afin d'améliorer sensiblement le pouvoir d'achat des citoyens, en particulier de la classe moyenne et des familles.

A ce propos, nous exhortons la gauche à prendre des mesures concrètes pour soutenir la classe moyenne, qui se lève chaque matin pour travailler sans recevoir de subventions. Il est primordial de créer un environnement favorable à leur prospérité économique.

Nous tenons à remercier tous les chefs de service, notamment le service financier de la Commune, pour leur engagement dans la préparation et la gestion de leur service, ainsi que pour les explications détaillées fournies tout au long du processus. Nous continuerons à œuvrer en faveur d'une commune efficace, avec des fonctionnaires plus performants, qui sont véritablement au service de la population.

En conclusion, le groupe Le Centre-Verts Libéraux soutient ces comptes qui ont été rendus avec précision et diligence. Nous continuerons à travailler pour une commune efficiente, qui met l'accent sur la qualité des services et qui allège la pression fiscale sur la population, en particulier sur la classe moyenne.

M. Prod'hom donne lecture de la déclaration du groupe des Vert.e.s sur le compte rendu 2022.

Le groupe des vert.e.x.s a pris connaissance des comptes 2022 transmis par le Conseil administratif et l'administration municipale. Les comptes 2022 se bouclent avec un excédent de produits de CHF 1,4 million. Il est principalement dû à une hausse des revenus fiscaux, des personnes morales et physiques, qui enregistrent un bilan positif de CHF 16,1 millions supplémentaires par rapport au budget. Cette augmentation représente une hausse de 17 % des revenus, qui est pour deux tiers due au rattrapage des années antérieures.

Les amortissements complémentaires votés durant l'année 2022 ont permis de réduire la dette de 14 millions. Cette dernière passant d'un montant de CHF 1'530.- à CHF 626.- par habitant.

Quant aux charges, le budget de fonctionnement enregistre une baisse de CHF 3,8 millions à mettre en relation avec le budget 2022. Cette baisse trouve son explication notamment par une diminution des amortissements pour un montant de CHF 600'000.-, une diminution du compte de biens, de services et de marchandises de CHF 1,3 million et des charges liées au personnel d'un montant de CHF 600'000.-.

Pour les investissements, les objectifs n'ont pas été atteints, pour plusieurs raisons : les difficultés d'approvisionnement et la raréfaction à l'échelle mondiale de certains matériaux de construction, des projets d'envergure, comme la nouvelle piscine de la Fontenette, l'école et la piscine des Pervenches en lien avec cette dernière, la rénovation et reconstruction des parkings de la rue Vibert et de la place de Sardaigne, qui ont demandé plus d'attention de la part de notre Conseil au vu des enjeux pour notre Commune et enfin l'allongement des procédures légales dans le cadre des requêtes en autorisation de construire.

Comme le demandent les règles de gouvernance liées à MCH2, le patrimoine immobilier de la Commune a été revalorisé une seconde fois depuis 2018. Cette réévaluation doit être faite de manière complète tous les cinq ans. Le patrimoine immobilier ne subit pas de modifications notoires, les valeurs restent stables.

Il est à souligner que les liquidités de la Commune se montent au 31 décembre 2022 à CHF 12,8 millions, ce qui a permis à cette dernière d'autofinancer, en partie, les projets en cours.

Un contexte géopolitique mondial multipliant les crises

Dès lors, le Conseil peut se réjouir de ces bons résultats, au regard d'une situation internationale complexe caractérisée par une succession de crises entremêlées et interdépendantes, dont l'agression par la Russie de l'Ukraine n'est hélas qu'un des éléments. Néanmoins, ce contexte mondial a eu des conséquences au niveau de notre Commune.

Ce conflit a eu pour première conséquence une augmentation importante de l'énergie, qu'elle soit d'origine fossile ou électrique. La libéralisation du marché de l'électricité au niveau suisse avait incité les gros consommateurs à entrer sur le marché libre, avec pour conséquence actuelle une forte augmentation des coûts. Cette situation n'a pas épargné notre Commune, mais dans une moindre mesure, par des négociations communes entre l'Association des communes genevoises (ACG) et les Services industriels de Genève (SIG), et essentiellement par des mesures strictes de consommation qui ont permis la limitation des conséquences de ces hausses. Il est à rappeler que le budget 2023 tiens compte de ces deux paramètres. La Commune a donc pris les bonnes mesures et nous ne pouvons que le saluer.

Une autre conséquence est également une inflation, que la Suisse n'avait plus connue depuis de nombreuses années. La Commune a donc annoncé pour certains projets des hausses à prévoir, comme pour la nouvelle piscine de la Fontenette de 12,2%. Là encore, de bonnes dispositions ont été prises, limitant dans les comptes 2022 des dépassements significatifs.

Si cette inflation peut être maîtrisée plus facilement par notre Commune, il en va tout autrement pour les ménages, notamment pour les plus précaires et nous devons prendre les bonnes mesures vis-à-vis d'eux.

Enfin, la hausse des taux hypothécaires est également une des conséquences importantes conjuguée aux autres conséquences. Nous avons pris l'habitude de financements « bon marché » avec un loyer de l'argent bas voire quasiment inexistant ce qui permettait de disposer d'une capacité importante d'emprunt de la Commune. Compte tenu de la bonne santé financière de notre administration et la possibilité de s'auto-financer dans des projets de construction, l'effet de la hausse des taux hypothécaires sera limité à court terme.

Malgré des énergies fossiles qui ont pris l'ascenseur, la hausse importante constatée a pu limiter ses effets grâce aux bonnes mesures prises par la Commune. A titre personnel, je ne peux que me réjouir que le prix de l'énergie fossile augmente, c'est une source énergétique épuisable et qui a des conséquences dramatiques pour notre planète en influant sur la chaîne du stockage du carbone. Nous devons – et nous appuierons encore une fois sur ce point de manière forte – assainir rapidement les rénovations énergétiques pour consommer moins et accélérer la décarbonation des sources de production de chaleur afin de respecter les objectifs 2050 de la Confédération et du Canton et ainsi réduire notre impact CO2. Que notre demande soit écoutée pour le budget 2024 !

Un contexte carougeois

Notre Commune et notre groupe sont très attachés aux modes doux de transport, néanmoins, force est de constater que les aides pour les familles sur les abonnements TPG n'ont pas été suffisamment utilisées. C'est pourtant une aide importante pour les ménages, notamment les plus modestes, et une mesure directe et concrète pour contribuer à limiter les effets de l'inflation. Nous recommandons donc à la Commune de revoir le mode d'information et de communication et, bien évidemment, de poursuivre dans cette bonne voie. Il en va de même pour les cartes journalières CFF dont le système de contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune en question prendra fin dès la fin de l'année 2023 selon la décision faite conjointement par l'Alliance SwissPass, l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. En cela, nous appelons à la mise en place d'une solution palliative qui doit être trouvée avec les CFF et les communes genevoises.

Par ailleurs, les subventions aux associations communales n'ont pas été complètement utilisées, certainement en raison du COVID, ces dernières n'ayant pas pu déployer toutes leurs activités. Mais, encore une fois, il faut non seulement les remercier pour l'immense travail effectué mais également veiller à leur laisser les moyens.

La révision de notre plan directeur communal qui doit être rendu en juin au Canton nous a permis de prendre une pleine mesure des enjeux de densification à venir et de la mutation de notre territoire. C'est une occasion magnifique pour non seulement préserver notre cadre de vie unique, mais aussi déployer les mesures liées au plan climat, rendre notre mobilité plus vertueuse et adaptée et veiller à la préservation dans un cadre harmonieux de la biodiversité genevoise qui est en danger.

Nous avons également constaté que la Commune est très active d'un point de vue des prestations sociales. Avec le contexte actuel et le risque de précarité, il est important de conserver la capacité pour notre administration à jouer son rôle, elle l'a fait en 2022 et nous ne pouvons que la remercier.

Conserver une pleine capacité financière

Dans ce contexte mi-figue, mi-raisin, avec de bons résultats 2022, mais une situation mondiale catastrophique, nous devons garder notre capacité à réagir, investir et soutenir. Notre administration a su prendre les bonnes mesures.

La chute du Credit Suisse a eu le même effet que celle vécue lors de la faillite de notre compagnie aérienne Swissair. Nous ne sommes pas à l'abri de gros bouleversements même d'institutions jugées très stables.

Nous aurons certainement le même constat entre groupes politiques, mais pas forcément les mêmes réponses, la nôtre est de veiller à ne pas affaiblir notre Commune dans sa capacité d'agir. Conservons notre dialogue entre formations politiques et adoptons ensemble les solutions pour l'avenir de notre Commune.

Un soutien à notre économie locale

L'économie locale, nos commerces peuvent également être fragilisés par l'inflation et la réduction du pouvoir d'achat des ménages et l'augmentation des loyers due aux taux hypothécaires. Là encore il faut agir et continuer à encourager et soutenir cette économie de proximité.

Notre capacité d'accueil

Les prochaines années vont voir notre Commune créer de nouveaux quartiers, la population qui s'y installera doit être accueillie dans de bonnes conditions et en cela nous devons également garder notre capacité à répondre aux enjeux sociétaux, veiller sur les besoins des jeunes, des étudiants, des familles jeunes et moins jeunes et sur les besoins de nos aînés. Nous ne devons laisser personne au bord de la route en conservant notre capacité d'agir. Il en va de même pour l'immigration, les années à venir vont voir de plus en plus de réfugiés climatiques, ou comme pour l'Ukraine, des réfugiés liés à des conflits. Carouge associée à Genève terre d'accueil qui doit rester un axe de notre action politique. À ce titre, nous saluons la générosité et la solidarité dont ont fait preuve les Carougeois et ses autorités notamment dans l'accueil et l'intégration des réfugiés.

En conclusion

Notre déclaration a évidemment un caractère très politique au regard de la situation économique actuelle, les comptes 2022 sont plus que réjouissants, mais dans un contexte d'une très grande dureté. Nous invitons au dialogue et à la sagesse politique pour répondre aux prochains défis.

Le groupe des Vert.e.x.s, comme indiqué en préambule, votera les comptes 2022 en saluant la gestion rigoureuse et pleine de bon sens de l'administration communale.

Pour conclure, nous tenons à remercier l'ensemble de l'administration communale et plus particulièrement Monsieur Giovanni di Stefano et le service financier pour leur travail précis et de qualité. Nous remercions également les différents chefs de service de la ville de Carouge ainsi que Madame Sonja Molinari et l'ensemble du Conseil administratif pour le travail effectué et la présentation des comptes 2022.

M. Lauret donne lecture de la déclaration du parti socialiste sur le compte rendu 2022.

Le Parti socialiste a pris connaissance des bons résultats des comptes 2022 présentés lors des séances du Conseil Municipal du 27 avril 2023 et de la Commission des finances du 9 mai 2023. Ces comptes sont une bonne surprise : le déficit prévu de 2,9 millions de francs CHF à fait place à un excédent de 1,4 millions de francs. Excédent auquel il faut ajouter un amortissement complémentaire de près de 12 millions de francs. Au total ce sont donc plus de 16 millions de francs (+17%) d'excédent qui viennent alimenter le ménage communal.

Cet excédent n'est pas uniquement le fait de rattrapages de la fiscalité des années précédentes mais provient aussi d'une forte augmentation des recettes des personnes physiques et morales, qui ont réalisé de fortes plus-values en 2022.

Quant aux charges, elles sont une nouvelle fois maîtrisées. En particulier les charges de fonctionnement sont en baisse de 3,8 millions de francs (-3,2%), ce qui constitue un effort particulièrement important dans le contexte inflationniste de l'année passée.

Ces comptes appellent cependant deux commentaires de notre groupe :

Premièrement, on ne peut que regretter le manque de visibilité et de fiabilité des estimations fiscales reçues par le Canton lors de l'élaboration du budget 2022. Cela est récurrent mais semble s'aggraver d'année en année. Ce manque de visibilité et ces sous-estimations nous contraignent à faire des choix difficiles dans le cadre des budgets. Ainsi certaines prestations sociales (abonnement TPG pour les jeunes, agenda 21, prestations à Tour de Plage, subventions culturelles et sportives) ont dû être coupées dans le budget 2023. Au vu des résultats excédentaires ces prestations auraient pu et auraient dû être maintenues et nous le regrettons.

Deuxièmement, ces estimations nous avaient conduits à prévoir des budgets déficitaires – ce qui en soi n'est pas souhaitable – mais sans que cela ne porte à conséquence puisque les comptes sont – cette année encore – clôturés dans le vert. Nous garderons bien entendu ces éléments en tête lors de l'élaboration du budget 2024.

Ces différents éléments nous amènent aussi à garder la plus grande prudence en ce qui concerne la politique fiscale de notre Commune. Nous sommes persuadés que la bonne santé financière de notre Commune devrait nous permettre d'élaborer le budget de l'année prochaine sans toucher au centime additionnel. De la même manière nous refusons d'envisager toute baisse d'impôt au motif des bonis réalisés ces dernières années. Ceux-ci ne sont pas garantis pour les années à venir et nos revenus acquis doivent en priorité servir à garantir la cohésion sociale et les ambitieux programmes d'investissements communaux à venir.

En conclusion, notre groupe votera les comptes 2022.

Nous tenons ici à remercier les services communaux pour le travail effectué ainsi que les chefs de service qui ont assisté aux travaux de la Commission des Finances. Nous exprimons également notre gratitude au Conseil administratif et en particulier à la Conseillère administrative en charge des Finances, Madame Sonja Molinari, pour les informations détaillées fournies pour ces comptes 2022.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 108-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE L'OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE AUX COOPERATIVES EQUILIBRE ET CHATPIN GREVANT LA PARCELLE 539 DE CAROUGE, SISE CHEMIN DE PINCHAT 11 ET A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 125'000.— TTC (DONT CHF 6'250.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA PRISE EN CHARGE POUR FINANCER LES SURCOUTS LIES A LA POLLUTION POUR LA MISE EN DECHARGE DES TERRES DEGRAPPEES DE LA PARCELLE 539

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2023 et renvoyé commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 16 mai 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération avec deux amendements par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle les amendements adoptés par la commission, qui ont été votés en bloc. Il précise qu'ils figurent sur le document de constitution du droit de superficie.

Amendement N° 1 relatif à la dépollution : « [...] par le promettant superficiaire, à hauteur d'un maximum de CHF 125'000.-. »,

Amendement N° 2 : Ajout à l'article 17 ch. 3 : « *Les frais de pollution liés au bâtiment sont à la charge du superficiaire.* »

Pour la clarté des débats, le Président rappelle en outre que les documents intégrant cet amendement sont disponibles sur CMnet et portent la mention DA 108A

Le Président ouvre la discussion.

M. Prod'hom relève en préambule que l'ensemble des documents liés aux droits de superficie octroyés par la Commune à des coopératives d'habitation a été transmis aux commissaires. Il note la qualité du travail qui a été effectué et la précision des réponses qui ont été apportées en commission. Le groupe des Vert.e.s se réjouit de l'avancement de ce dossier. Plusieurs points ont été évoqués en commission, en particulier sur le risque lié à la pollution. Il estime que l'amendement permet de donner un cadre, en fixant un montant maximum, et de préserver les intérêts de la Commune sans péjorer la réalisation de cette coopérative. En conclusion, le groupe des Vert.e.s soutiendra la délibération et remercie la Commune pour le travail accompli et les réponses apportées, sachant qu'il s'agit d'un dossier complexe.

M. Mützenberg annonce que le groupe socialiste soutiendra la délibération, qui permettra de réaliser un projet de qualité avec ces coopératives et de générer, comme précisé en commission, des rentes significatives pour la Commune pendant la durée du droit de

superficie. En ce qui concerne les amendements groupés, il est davantage partagé. Certains de ses membres vont s'abstenir. Ils peuvent comprendre les raisons qui ont poussé à prévoir ces amendements, par rapport au coût de la dépollution. Ils peuvent aussi comprendre qu'en termes de sécurité juridique pour la Commune, il est important de plafonner le montant à hauteur de l'estimation qui a été faite. Mais ils ont malgré tout quelques préoccupations, parce que cette insécurité est transférée aux coopératives, qui devront prendre en charge les éventuels dépassements, ce qui pourrait générer certaines difficultés dans leurs plans financiers en cas de mauvaises surprises. Le groupe socialiste invite le Conseil administratif à informer le Conseil municipal d'éventuelles mauvaises surprises, pour pouvoir, le cas échéant, reprendre cette question et voir comment le dépassement pourrait être réparti entre la Commune et les coopératives.

M. Ducellier explique que l'objectif de l'amendement, dont le groupe PLR est à l'origine, est double. Tout d'abord, il s'agit de considérer ce risque pour la Commune et de limiter une dépense qui est non maîtrisable à ce stade, puisque seuls des sondages ont été réalisés jusqu'à présent. Selon le groupe PLR, plafonner le montant pris en charge par la ville de Carouge ne remettra pas en cause l'équilibre du plan financier de la coopérative. Ensuite, il s'agit également d'assurer une certaine transparence et équité car, dans l'appel d'offres à coopératives qui avait été établi à l'époque, il était précisé que le terrain serait remis aux coopératives en l'état. En d'autres termes, les risques liés au sol devaient être pris par les coopératives. Dès lors, octroyer une couverture de CHF 125'000.- pour cette dépollution est déjà une aide considérable donnée par la Commune. En conclusion, le groupe PLR soutiendra l'amendement et la délibération.

M. Barro mentionne que le groupe Le Centre-Vert/libéraux se réjouit de la mise en place de cette coopérative. Le groupe Le Centre-Vert/libéraux considère que les conditions prévues sont favorables et que le projet pourra être financièrement sain. L'objectif de ces amendements est aussi de ne pas donner un chèque en blanc pour la dépollution, sachant que des analyses et des devis sérieux ont été réalisés. Il s'agit en outre de spécifier les questions de pollution éventuelle du bâtiment lui-même, qui figurent dans l'accord mais qu'il était nécessaire de mettre aussi noir sur blanc dans la délibération, afin que les choses soient claires. Cela dit, s'il devait y avoir des surprises, le groupe Le Centre-Vert/libéraux reste ouvert à en rediscuter.

Comme M. Voignier l'a rappelé en commission, il espère que, lors de ce vote, toute personne qui pourrait avoir un intérêt dans ce projet s'abstiendra, pour ne pas se mettre en défaut si l'on devait apprendre ultérieurement qu'elle avait effectivement un intérêt.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote les deux amendements proposés par la commission.

Les amendements sont acceptés par 19 oui, 0 non et 10 abstentions.

Le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

- 8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 109-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT DE REALISATION DE 1'676'500.— TTC (DONT 79'750.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A LA PREMIERE ETAPE DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET A LA VEGETALISATION DE LA RUE DES PERVENCHES, ENTRE LES RUES L. DE MONTFALCON ET J. DALPHIN**

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération présentée ce soir au Conseil municipal permettra d'entreprendre la première étape des travaux de réaménagement et de végétalisation de la rue des Pervenches, entre les rues Jacques-Dalphin et Louis-de-Montfalcon. L'intervention sur la cour arrière du triangle des Pervenches et la végétalisation de la façade pignon du 2^{ter} Louis-de-Montfalcon, d'entente avec le propriétaire, soit la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, sont comprises dans cette première étape de travaux.

Cette délibération fait suite au crédit d'études (DA 051-2021) voté par ce Conseil le 21 octobre 2021 qui a permis d'élaborer, en concertation avec les propriétaires riverains, un projet ambitieux que le Conseil municipal aura le loisir de discuter avant la dépose de l'autorisation de construire. En effet, le réaménagement de la rue des Pervenches est destiné à expérimenter de nouvelles pistes d'intervention sur l'espace public afin de le rendre plus résilient face au défi du réchauffement climatique. Il s'agit de passer d'un aménagement de type routier, très minéral, à une configuration d'espace public, arborisé et végétalisé, aux revêtements clairs, qui contribue par sa fraîcheur au bien-être.

Ainsi, le projet a été conçu pour tirer avantage des eaux de pluie, dont la totalité servira à arroser les plantations qui prendront place dans le dispositif au sein de jardins de pluie. Ces derniers accueilleront diverses essences d'arbres, de plantes et d'arbustes, formant plusieurs strates de végétation. Cet ensemble sera également favorable à l'accueil et au développement de la biodiversité. Le choix de certains revêtements s'est orienté vers des matériaux naturels, perméables.

L'espace public sera réaménagé pour permettre une bonne accessibilité et inclut des espaces de séjour. L'aménagement de l'espace est conçu afin de favoriser un partage harmonieux et sécurisé entre les modes de déplacements doux (piétons, vélos). En termes de mobilier, des bancs sont installés sous les arbres pour profiter de l'ombre, des arceaux à vélos placés à proximité des entrées des immeubles et une fontaine implantée le long de la rue.

Une bande plantée, style haie vive, prendra place au pied des immeubles n° 5, 7 et 9 afin de bien garantir le caractère privé des pieds d'immeuble. L'éclairage sera adapté et balisera les entrées des immeubles, tout en éclairant de façon économique et adéquate la rue.

Quant à la cour arrière du triangle des Pervenches, un aménagement simple permettra aux enfants qui occupent le bâtiment pour les activités parascolaires de s'approprier au mieux les lieux, de diminuer l'effet « îlot de chaleur », tout en garantissant les accès SIS. Le projet comprend aussi des interventions à l'arrière de l'école des Pervenches qui seront mises en œuvre en coordination avec les travaux de rénovation du bâtiment de l'école. Cette deuxième phase fera l'objet d'une autre délibération.

A noter aussi que les SIG prévoient d'intervenir pour finaliser le raccordement des immeubles de la rue des Pervenches au réseau de chauffage à distance et relier le nord de Carouge au réseau. Leurs travaux permettront de recevoir des subventions cantonales. Ceci offre l'opportunité de mutualiser les interventions afin de minimiser les nuisances pour les riverains.

En conclusion, Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération et se réjouit de discuter du projet en commission, le cas échéant.

Avant la prise en considération, M. Prod'hom indique qu'il s'abstiendra, puisqu'il siège au conseil de la fondation propriétaire de l'immeuble situé à proximité immédiate de l'école des Pervenches.

M. Voignier rappelle que, lors du vote du crédit d'étude en octobre 2021, il avait été demandé à la conseillère administrative que le Conseil municipal puisse discuter du projet avant le crédit de réalisation. Celui-ci étant proposé ce soir, M. Voignier souhaite obtenir l'assurance de la part de Mme Molinari que, si le Conseil municipal entend modifier certains éléments, on ne lui répondra pas que les délais nécessitent de faire les choses rapidement, mais, au contraire, que ces éléments pourront bien être corrigés. Si M.

Voignier obtient l'assurance que le Conseil municipal pourra travailler ce dossier, il prendra volontiers la délibération en considération. Dans le cas contraire, Mme Molinari n'aura pas accédé à ce qui avait été demandé, soit une séance de travail avant le crédit de réalisation.

Mme Molinari est en mesure de rassurer M. Voignier. Comme elle l'a mentionné dans son introduction, le Conseil municipal aura tout loisir de discuter, de faire part de ses suggestions et d'apporter des modifications, comme cela avait été le cas pour la place de jeux de Noie-tes-Puces. Le fait de présenter aujourd'hui cette proposition, qui sera effectivement discutée et pourra être modifiée si tel est le souhait du Conseil municipal, permet de ne pas augmenter encore le nombre de commissions, sachant qu'aujourd'hui, les plages horaires réservées aux commissions sont déjà très chargées.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier est relativement inquiet. Dans le cadre du crédit d'étude, de nombreuses remarques avaient été émises sur le projet, qui est aussi en lien avec les travaux qui auront lieu à l'école des Pervenches. M. Voignier espère que la commission aura une vision d'ensemble, et non pas seulement la présentation d'un projet cellulaire. Même si l'étude n'a pas encore été faite pour l'étape 2, il souhaite que la commission soit attentive à relier ces deux étapes. Il rappelle ensuite que de nombreux problèmes avaient été relevés (angles morts, passages pour les enfants, dangerosité, etc.). Il s'attend par conséquent à ce que de bonnes solutions soient présentées en commission. Par ailleurs, il souhaite que celle-ci soit informée du degré d'urgence de ces travaux. Sachant que des choix financiers doivent être faits, il serait peut-être judicieux de reporter ce projet, du fait que les travaux à l'école des Pervenches devront être entrepris prochainement.

Pour sa part, M. Calame serait confiant dans le projet qui va être présenté en commission. Il rappelle que la rue des Pervenches est laissée fermée à la circulation depuis le chantier du bâtiment parascolaire au triangle des Pervenches. Il lui semble même que les installations de chantier sont restées plus longtemps, pour conserver cette rue fermée et prouver, si besoin est, la nécessité d'un aménagement. M. Calame note ensuite que ce projet va au-delà de l'îlot qui le concerne et se rapporte aussi à l'autre côté de la rue, dans une perspective de liaison avec la grande zone du PAV et des Acacias. Il est confiant aussi parce qu'il voit que l'on se rapproche de la frontière nord de Carouge. La rue de Lancy sera peut-être la prochaine à bénéficier d'une modération de trafic et d'une végétalisation, sans parler bien sûr de la rue des Mouettes qui lui tient particulièrement à cœur. M. Calame se réjouit de découvrir les détails de ce projet en commission.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 110-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet, en précisant que cette introduction vaut pour les délibérations à l'ordre du jour sous les points 9, 10, 11, 12, 13, 14, et 15 qui toutes concernent les comptes des différentes fondations communales.

Conformément aux statuts, les comptes de ces fondations pour l'exercice 2022 ont été approuvés par les organes supérieurs des différentes fondations après révision des comptes par des organes de révision agréés et validés par la suite par le Conseil administratif.

Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance des délibérations et des annexes de l'exercice 2022 qui sont disponibles sur CMnet.

Pour rappel, il s'agit des délibérations administratives suivante :

- Délibération 110-2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge. Le résultat de l'exercice est de CHF 283.73.
- Délibération 111-2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de l'Association EMS Résidence Les Pervenches. Le résultat de l'exercice avant traitement du résultat est de CHF 252'565.32. La part revenant à l'Etat étant de CHF 63'141.33, le résultat de l'exercice après retraitement du résultat est de CHF 189'423.99.
- Délibération 112-2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées. Le résultat de l'exercice est de CHF 188'035.74.
- Délibération 113-2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le Logement des Personnes Âgées. Le résultat de l'exercice est de CHF 492'657.25.
- Délibération 114-2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ». Le résultat de l'exercice est de CHF 119'699.46.
- Délibération 115-2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation du Vieux-Carouge. Le résultat de l'exercice après réévaluation du patrimoine financier est de CHF 3'112'237.99.
- Délibération 116-2023 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge. Le résultat de l'exercice après réévaluation du patrimoine financier est de CHF 34'000'787.50.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 111-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DE L'ASSOCIATION EMS RESIDENCE LES PERVENCHES

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 112-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DE LA FONDATION CAROUGEoise POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 113-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 114-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 115-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

15. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 116-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DE LA FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE CAROUGE

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

16. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 117-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONCESSION D'OCCUPATION SUR DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS SUR LES PARCELLES NOS 2827, 2828, 2833, 3553 DE LA VILLE DE CAROUGE, A VIAETOILE SARL, POUR UNE TRANCHEE COUVERTE ET SES OUVRAGES ANNEXES CONSTITUANT L'ACCES SOUTERRAIN PRIVE DESTINES A DESSERVIR LES IMMEUBLES DU QUARTIER DE L'ETOILE, POUR UNE DUREE DE 25 ANS, OU JUSQU'A ENTREE EN FORCE D'UNE CONCESSION DE 99 ANS

Mme Molinari introduit le sujet. Cette introduction est valable pour la présente délibération et la suivante puisqu'elles traitent du même sujet. Ces délibérations constituent une nouvelle étape à la mise en œuvre du quartier de l'Etoile, dans le PAV. Elles portent un objectif commun, celui d'octroyer une concession d'occupation sur le domaine public communal pour la réalisation d'une tranchée couverte sous l'avenue de la Praille servant à desservir en souterrain tous les développements du quartier de l'Etoile, que ce soit pour le stationnement ou encore pour la logistique (livraisons, collecte des déchets, etc.).

Ce projet d'ouvrage s'inscrit dans la continuité des planifications pour le développement du secteur de l'Etoile. Le plan directeur du quartier PAV, approuvé en 2015, a donné une première impulsion en identifiant ce secteur comme un nouveau centre urbain emblématique, où la qualité des espaces publics revêt un rôle majeur. L'image directrice du quartier issue d'un mandat d'études parallèles mené en 2015 a concrétisé cette ambition en proposant notamment la piétonnisation d'une majorité des espaces publics via une gestion du stationnement et de la logistique en sous-sol, grâce à la réalisation d'une tranchée couverte unique pour l'ensemble des futurs bâtiments du secteur. Ce concept a ensuite été repris dans le PLQ Etoile 1 adopté en 2019, soit celui du secteur de Pictet. Le Canton et la Commune, en coordination avec la banque Pictet & Cie SA, dont le projet de nouveau campus à l'Etoile est en cours de construction, ont depuis mené des études techniques qui ont permis de confirmer la faisabilité technique d'un tel ouvrage et d'identifier la meilleure emprise pour la tranchée couverte, à savoir sous l'avenue de la Praille, connectée à la route des Jeunes par un carrefour souterrain aménagé dans la trémie située sous le parking de l'Etoile.

Ladite tranchée couverte sera un ouvrage privé, se situant intégralement sous une emprise de domaine public communal, propriété de la ville de Carouge. Ainsi, en vertu de l'article 13 de la Loi sur le domaine public du 24 juin 1961, un tel ouvrage nécessite l'octroi d'une concession car il excède l'usage commun du domaine public. Afin de gérer la mise en œuvre de la trémie dans ses implications financières, les développeurs actifs à l'Etoile

se sont regroupés au sein d'une société à responsabilité limitée, créée pour l'occasion, ViaEtoile, société à laquelle la concession sera octroyée. Il est à noter que l'octroi d'une concession doit être assorti d'une convention, que les membres du Conseil municipal trouveront en annexe à la délibération et qui en fait partie intégrante. La convention règle notamment le but de la tranchée couverte et l'emprise concédée, la répartition des responsabilités en termes de construction, d'exploitation et d'entretien, la durée de la concession et les modalités à l'échéance de la concession.

Comme mentionné en préambule, ce dossier comporte deux délibérations administratives, l'une pour une concession d'une durée de 25 ans, l'autre pour une durée de 99 ans. Outre cette différence de durée, les pièces sont similaires en tous points. Le besoin d'avoir deux délibérations est lié à des questions de calendrier. En effet, en vertu de l'article 16 de la Loi sur le domaine public, les concessions sont octroyées, après approbation par le Conseil municipal, par le Conseil d'Etat si leur durée est inférieure ou égale à 25 ans et par le Grand Conseil si leur durée est supérieure à 25 ans. La durée souhaitée pour cette concession est de 99 ans, conformément à la durée des DDP des bâtiments à venir. Les enjeux du calendrier liés à la coordination entre opérations, travaux en cours et remise à ciel ouvert de la rivière, la Drize, notamment, procurent un caractère urgent à l'octroi d'une concession que le temps du traitement du Grand Conseil ne permettrait pas de tenir.

C'est pourquoi un mécanisme innovant de double concession est proposé en coordination avec les services de l'Etat, y compris la surveillance des communes, et les partenaires privés. Ainsi, la concession d'une durée de 99 ans remplacera, dès son adoption, de plein droit la concession de 25 ans. Il s'agit d'une approche assez complexe mais nécessaire au vu des enjeux fonciers et légaux, du calendrier serré mais également de l'ambition pour les espaces publics de ce nouveau quartier. Le Conseil municipal aura le loisir d'en discuter de manière détaillée, si tel est son souhait, lors de la commission déjà agendée pour le 8 juin.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame recommande de saisir l'occasion pour faire en commission le point sur les dispositifs d'accessibilité à la gare depuis Carouge pendant la durée importante des chantiers (ceux qui sont déjà en cours et les suivants), afin de savoir comment les utilisateurs pourront accéder de manière confortable à cette gare.

17. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 118-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONCESSION D'OCCUPATION SUR DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS SUR LES PARCELLES NOS 2827, 2828, 2833, 3553 DE LA VILLE DE CAROUGE, A VIAETOILE SARL, POUR UNE TRANCHEE COUVERTE ET SES OUVRAGES ANNEXES CONSTITUANT L'ACCES SOUTERRAIN PRIVE DESTINES A DESSERVIR LES IMMEUBLES DU QUARTIER DE L'ETOILE. POUR UNE DUREE DE 99 ANS

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

18. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 120-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N° 30065, SITUE A LA FUTURE RUE DU TRUSQUIN, ENTRE LA RUE DES HORLOGERS, LA ROUTE DE VEYRIER ET LA RUE DE LA FONTENETTE, AU LIEU-DIT « ILOT DES MENUISIERS », A LA MODIFICATION DE SERVITUDES ET A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 30'000.— DESTINE A LA PRISE EN CHARGE DE LA PART DE LA VILLE DE CAROUGE AUX AMENAGEMENTS DU PASSAGE SUR LA PARCELLE 2192 DE CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération concerne le PLQ n° 30065 dit « Menuisiers » qui a terminé sa phase d'enquête publique et qui doit à présent faire l'objet d'un préavis du Conseil municipal. Pour les raisons que Mme Molinari va mentionner dans quelques instants, ce projet de délibération est également assorti d'un volet foncier et d'un volet financier.

Ce PLQ permettra de finaliser le développement de l'îlot des Menuisiers, de créer du domaine public communal sur la future rue du Trusquin ainsi que des cheminements piétons dans la direction Nord-Sud concrétisant ainsi les principes d'aménagement du plan guide Carouge Est.

Les droits à bâtir prévus permettent la réalisation de 15'714 m² de logement et 2'882 m² d'activités dont un total de 5'623 m² ont déjà été réalisés sur la rue des Horlogers grâce à une dérogation d'avoir un PLQ comme le prévoit la LGZD. Le solde est constitué de 12'973 m² dont 2'550 m² de surfaces brutes de plancher au profit de la ville de Carouge, respectivement 2'155 m² de logement et 395 m² d'activités sises sur les parcelles occupées actuellement par l'entreprise Barro.

Parmi les remarques émises par le Conseil administratif lors de la consultation technique préalable, figurait la question du traitement de l'angle des rues de la Fontenette et du Trusquin. En effet, cet angle mérite un travail fin afin de ne pas créer de conflits d'usages entre le bâtiment, les arbres existants, la piste cyclable et le futur point de collecte des déchets. Le département du territoire, en réponse, est entré en matière proposant de traiter cette question lors des phases ultérieures du projet, soit lors de la demande d'autorisation de construire. C'est pourquoi cette question est l'objet d'une réserve dans le présent projet de préavis.

Concernant le volet foncier, il est à noter que des modifications de servitudes situées en dehors du périmètre de validité du PLQ sont nécessaires pour garantir l'accès aux futurs bâtiments depuis la route de Veyrier. Puisque certaines parcelles concernées appartiennent à la ville de Carouge et que cet enjeu est indissociable du PLQ, il nécessite un traitement simultané par le Conseil municipal au travers de cette délibération.

De même, il est à noter que les frais relatifs à l'utilisation de la rampe existante ont été avancés par M. Florian Barro et il a été convenu que la Commune le rembourse au moment de la délibération du Conseil municipal, raison de la présente demande de crédit incluse dans ce projet de délibération. Mme Molinari se réjouit de discuter de cette délibération en commission, si tel est le souhait du Conseil municipal.

Avant la prise en considération, M. Barro annonce qu'il se récusera systématiquement dans ce dossier, pour des questions de conflit d'intérêts et de liens de famille.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

S'agissant d'aménagements, M. Voignier invite la commission à être attentive aux personnes à mobilité réduite et aux problématiques liées aux piétons et aux vélos sur cet axe.

M. Ducellier souhaite que la commission ait accès au préavis que le Conseil administratif a émis sur ce PLQ.

19. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 121-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE MEDAIR POUR SON AIDE AUX VICTIMES DU CONFLIT ARME AU SOUDAN

Mme Hiltpold introduit le sujet. Le Conseil administratif présente ce soir au Conseil municipal une demande de crédit d'un montant de CHF 20'000.- en faveur de Medair pour son aide aux victimes du conflit armé au Soudan. Depuis le 15 avril, ce pays est plongé dans des combats intenses et meurtriers. Le Soudan faisant déjà partie des dix pays les plus vulnérables au monde, la situation est alarmante : de nombreuses victimes, des centaines de milliers de déplacés, de nombreux foyer qui se trouvent privés d'eau et de nourriture, des services de santé dont l'accès est gravement compromis. La ville de Carouge a reçu un appel à dons de la part de l'association Medair dans le but de fournir une assistance vitale à la population qui est victime de ce conflit, avec pour but de renforcer les services de santé, prévenir et soigner la malnutrition, garantir l'accès à l'eau potable et distribuer des kits d'urgence. Pour rappel, le Conseil administratif présente désormais chaque trimestre une proposition de crédit d'urgence, en fonction des situations qui surviennent dans le monde. Mme Hiltpold répondra volontiers aux questions des membres du Conseil municipal, si celui-ci souhaite prendre cette délibération en considération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

20. MOTIONS

Il n'y en a pas.

21. POSTULATS

Il n'y en a pas.

22. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

23. PETITIONS

Il n'y en a pas.

24. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Complément de réponse de Mme Lammar à la question orale QO 157-2023 de M. L. Antonioli relative aux marches de la salle des fêtes

Mme Lammar rappelle que M. L. Antonioli s'inquiétait de la dangerosité des marches de la salle des fêtes, des personnes risquant de tomber, et demandait si la ville de Carouge pouvait mettre en place une signalétique. La réponse est la suivante.

Pour rappel, la salle des fêtes a été rénovée sur la base d'une requête en autorisation de construire délivrée par le Canton avec un préavis positif du département de la sécurité. Celle-ci répond à toutes les normes AEAI.

La problématique des marches avec le risque de chutes due à l'inattention a été fortement diminuée par la modification à la hausse du niveau inférieur de la salle, comme l'avait indiqué Mme Lammar lors du Conseil municipal.

Cela dit, les services de la ville de Carouge ont prévu d'installer des équipements visuels tels que des potelets de balisages amovibles avec sangles dans la zone des marches frontales de la scène et des arceaux amovibles sur les parties latérales.

A noter par ailleurs que le staff de la salle des fêtes est équipé d'une chaise roulante permettant de déplacer une personne à mobilité réduite.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite QE 036-2023 de Mme Leuzinger intitulée « Informations aux seniors »

Pour rappel, Mme Leuzinger s'interrogeait sur les informations que la ville de Carouge diffusait aux seniors depuis l'entrée en vigueur du règlement relatif au transfert des tâches du Canton aux communes (LRT-Seniors).

La réponse est la suivante.

Madame la Conseillère Municipale, chère Madame,

Pour faire suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril dernier portant sur les informations données aux seniors, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Tous les trois ans environ, notre commune adresse à l'ensemble de ses habitant-e-s en âge AVS un journal spécialement édité à leur intention, intitulé « POIVRE & SEL – Guide d'activités pour les seniors ». Cette publication dresse l'inventaire des activités proposées aux seniors sur notre commune, qu'elles soient intergénérationnelles ou exclusivement réservées à ce public. Sa réalisation est le fruit d'un important travail de collecte et de vérification des informations, accompli en lien étroit avec l'ensemble des organismes qui proposent des activités aux seniors.

Dans ce même journal, les prestations délivrées par notre Service des affaires sociales (SAS) à l'intention des seniors sont également présentées (aide sociale, soutien pour des

démarches administratives, soutien aux proches aidants, lutte contre l'isolement, ...), et les personnes qui en éprouvent le besoin sont invitées à solliciter ce service.

Le Vivre Carouge de cet été comprendra, outre la présentation d'un projet qui propose aux aîné-e-s de découvrir les arts de la scène et des informations sur le plan canicule, un encart qui rappellera l'existence des prestations délivrées par le SAS.

De plus, nous avons prévu d'ajouter dans le courrier que nous adresserons en septembre aux Carougeoi-se-s en âge AVS pour les inviter à la manifestation conviviale et festive que nous organisons à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, une information spécifique concernant l'entrée en vigueur de la LRT-Seniors.

Concernant précisément Vivre Carouge, notre journal communal, nous retenons votre suggestion de faire paraître régulièrement des informations d'intérêts pour nos aînés-e-s. Nous chercherons à valoriser des initiatives ou des projets qui mettent en valeur les compétences et les ressources des seniors, dans le but de garder un équilibre avec des informations liées plus directement à des aspects inhérents au grand âge et aux fragilités qui l'accompagnent souvent.

Diverses modalités pourront être choisies comme des présentations d'associations ou des informations provenant d'entités cantonales, à côté de ce qui existe déjà, soit des articles sur le 1^{er} octobre, les jubilaires, le Noël des aînés-e-s ou la vie du Club des aînés du Vieux Carouge.

Je profite enfin de cette réponse à votre question pour préciser que le transfert des situations suivies par la consultation sociale de Pro Senectute à notre secteur Solidarité est en cours et sera achevée cette année encore.

En espérant que ces précisions auront répondu à vos attentes, je vous adresse, Madame la Conseillère municipale, chère Madame, mes salutations les meilleures.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Voignier : Personnes à mobilité réduite

M. Voignier remarque que les motions qu'il dépose ont régulièrement l'habitude de ne pas être traitées. Ainsi, il a déposé une motion le 24 février 2022 pour une ville adaptée aux personnes à mobilité réduite et mal voyante, qui demandait une étude des bâtiments communaux et des lieux subventionnés par la Commune, afin que ceux-ci soient accessibles à ces personnes. Cela a été dit plus tôt, de très nombreuses plages horaires sont attribuées à des commissions – à chaque Conseil municipal pratiquement, un objet est renvoyé en commission Urbanisme, mobilité, aménagement. M. Voignier souhaite vivement que cette motion soit prise en considération et que le Conseil administratif revienne en commission. Il n'hésitera pas à réitérer cette demande à chaque Conseil municipal, s'il le faut. Il ne souhaiterait pas en arriver à se dire que le Conseil administratif ne prend pas vraiment en considération cette motion.

Mme Lammar indique que le Conseil administratif n'a nullement l'intention de ne pas prendre en considération cette motion. L'étude est en cours et sera bientôt achevée. Une commission sera donc prochainement agendée mais, comme M. Voignier l'a lui-même remarqué, les plages horaires disponibles pour les commissions sont plutôt rares, au vu du nombre de délibérations à traiter. Agender des séances d'information est parfois difficile, mais le Conseil administratif y veillera.

M. Voignier entend bien que le nombre de commissions est important, mais le Conseil administratif trouve bien de la place pour la commission Urbanisme, mobilité, aménagement. Par conséquent, il peut en trouver pour d'autres commission.

M. Voignier : Toilettes

M. Voignier remercie la Commune d'avoir mis à disposition les toilettes des Tours de Carouge dans le cadre de la fête des voisins, qui a traditionnellement lieu aux Tours plus tôt que la date officielle de la fête. Mais quel ne fut pas son étonnement de voir que l'espace pour les personnes à mobilité réduite était fermé et que, si deux toilettes étaient certes ouvertes et nettoyées, il n'y avait pas d'endroit pour poser le papier-toilette, en raison des déprédations qui ont eu lieu. Il serait souhaitable non seulement de remettre en état ces toilettes – M. Voignier ne pense pas que cela engagerait des frais excessifs – mais aussi de les ouvrir dès à présent. La demande était importante lors de la fête des voisins et, avec l'arrivée des beaux jours, la population recommence à s'attribuer cette place, avant même que les fontaines soient allumées. Cela permettrait sûrement d'avoir moins de saletés dans des espaces à proximité.

Mme Lammar répond que la ville de Carouge examinera comment faire au mieux pour améliorer l'accessibilité des toilettes des Tours et les rendre plus propres, étant toutefois précisé qu'il faudrait presque en permanence une personne pour nettoyer ces toilettes et s'assurer qu'il n'y a pas de déprédations. C'est la raison pour laquelle un édicule-pilote, qui s'autonettoie, avait été présenté au Conseil municipal, qui avait préféré attendre une réflexion plus globale sur l'aménagement général de la place Sardaigne et des Tours pour régler cette question.

Selon M. Voignier, nulle part dans le monde, une personne ne vient vérifier tous les quarts d'heure si les toilettes sont propres. Il remercie Mme Lammar de l'attention qu'elle portera à la question et espère qu'une solution sera trouvée pour répondre à la population.

M. Voignier : Circulation

M. Voignier rappelle que l'espace de jeux dans le périmètre des Tours a été remis au goût du jour récemment. Or, le passage entre la rue du Centenaire et l'avenue Vibert devient un lieu où non seulement les scooters peuvent défiler relativement facilement, mais où des voitures et des véhicules de service, roulant certes au pas en général, s'engagent actuellement trop fréquemment. M. Voignier souligne qu'il y a à proximité non seulement une place de jeux pour les enfants mais aussi un agora-espace. C'est aussi un passage privilégié pour les personnes qui se rendent au club des aînés. Les poteaux qui ont été installés sont régulièrement enlevés, sans être remis. M. Voignier souhaite savoir s'il serait possible de mettre des barrières comme celles qui ont été installées sur la promenade des Orpailleurs. Elles sont bien plus difficiles à enlever. Cela éviterait que les véhicules entrent et se garent allègrement sur ce passage. M. Voignier en a discuté avec la police municipale. Il est vrai que, quand les agents sont présents, personne n'emprunte ce passage – c'est l'effet uniforme, qui permet aux conducteurs de repérer la police municipale et de renoncer par conséquent à s'engager dans ce passage. Il faudrait prendre des mesures pour que ce lieu reste réservé aux piétons et éventuellement aux vélos roulant à faible allure.

Mme Molinari rappelle qu'une réflexion est en cours concernant le périmètre des Tours, dont la question du transit illicite est un des points importants. Elle ne peut pas apporter une réponse précise ce soir sur la proposition d'installer des barrières, pour des questions notamment d'accès SIS. Mais cette proposition sera étudiée par les services communaux et Mme Molinari apportera une réponse ultérieure à M. Voignier.

Mme Hiltpold relève qu'il s'agit d'un problème connu depuis longtemps puisque c'est une des premières questions écrites à laquelle elle avait répondu en 2015 ou 2016. Le Conseil administratif a également été interpellé notamment l'année passée à ce sujet, par des personnes qui lui ont fait part de cette problématique par courriel. En ce qui concerne la police municipale, il est aujourd'hui compliqué pour elle d'intervenir. Il faut en effet une mise à jour complète du périmètre, laquelle est du ressort de sa Mme Molinari.

M. Voignier ne souhaiterait pas que le problème ne soit pas traité dans l'attente de l'étude d'un plan localisé de quartier global. Il existe peut-être des mesures provisoires qui garantiraient la sécurité des familles.

Mme Turgut Bandelier : Salles communales et modalités de réservation

Mme Turgut Bandelier souhaite savoir si, dans des cas très particuliers, des dérogations peuvent être accordées aux personnes qui souhaiteraient louer les salles communales, notamment pour organiser une verrée à la suite d'un décès. En effet, le délai pour réserver une salle communale est de 30 jours. Or, il est difficile d'anticiper au jour près le décès d'une personne. Serait-il compliqué pour l'administration de faire, dans des situations très particulières, des exceptions au délai de 30 jours ? Si tel est le cas, des alternatives pourraient-elles être proposées par la ville de Carouge ? Une dérogation implique sans doute une logistique conséquente, mais ce serait peut-être un service important à offrir aux habitants de la commune.

Mme Lammar explique qu'il est possible d'obtenir des dérogations. Dans certains cas exceptionnels de verrées de grande ampleur suite à un enterrement, la salle des fêtes a en effet été mise à disposition malgré le non-respect du délai, par exemple encore dernièrement pour le décès du commandant Wicky. La demande de dérogation doit être soumise au Conseil administratif. Mme Lammar souligne qu'il doit s'agir de cas particuliers, où, au vu de leur nombre, les participants ne pourraient pas être accueillis dans une autre salle.

Mme Turgut Bandelier comprend bien que, dans le cas d'une personnalité comme M. Wicky, le caractère exceptionnel de la situation a conduit la Commune à entrer en matière. Elle pensait à des personnes moins connues mais qui habitaient Carouge, pour des verrées de moindre ampleur, avec par exemple 80 ou 100 participants. Dans ces cas, une demande de dérogation serait-elle traitée de manière bienveillante ?

Mme Lammar répond que cela dépendrait des disponibilités de la salle sollicitée et des caractéristiques du cas particulier.

Question de M. Morex

M. Morex relève qu'en début de séance, le Conseil administratif a fait part du calendrier pour l'élection partielle en vue du remplacement de Mme Anne Hiltpold. Il a été mentionné une élection à un tour ou deux tours. Mais l'on peut imaginer qu'il n'y ait qu'un candidat ou une candidate. M. Morex souhaite savoir si, en cas d'élection tacite, les délais pour la prise de fonction par le futur magistrat seront plus courts.

Mme Molinari a relayé dans ses communications les informations qui sont parvenues du service cantonal compétent. Le Conseil administratif est en effet tenu d'informer le Conseil

municipal des dates pour le premier tour et le deuxième tour. Elle a aussi précisé que ces dates ne seraient pas valables en cas d'élection tacite. Dans ce cas, il n'y aurait ni premier tour, ni deuxième tour. La prise de fonction pourrait avoir lieu au mois d'octobre.

M. Morex ayant mentionné que Mme Molinari n'avait pas donné ces précisions dans sa communication, Mme Molinari explique que les délais doivent encore être définis de manière précise. Les informations qu'elle a communiquées plus tôt sont celles que le Conseil administratif a reçues du Conseil d'Etat, lequel n'a pas donné de dates pour l'entrée en fonction. D'ici à l'échéance du délai pour déposer les listes, le jeudi 28 août, le Conseil administratif aura reçu des informations complémentaires concernant l'entrée en fonction, notamment en cas de candidature unique.

M. Ducellier : Surélévation place d'Armes

M. Ducellier a cru comprendre que des travaux de rénovation auraient lieu dans les immeubles longeant la place d'Armes. Il s'interroge sur le fait que cette thématique n'ait pas été abordée dans le cadre de l'élaboration en cours du plan directeur communal, mais également qu'il n'y ait pas eu de réflexion à une échelle plus large que cette seule bande d'immeubles longeant la place d'Armes. Alors qu'il existe un véritable enjeu patrimonial dans ce secteur, ces travaux à venir n'ont pas fait l'objet de coordination avec le Conseil municipal.

Mme Molinari explique qu'à ce stade, le Conseil administratif a été appelé à donner un préavis. Pour le Conseil administratif, il est primordial que les interventions de ce type, qui ont un impact extrêmement important sur l'ensemble du site, soient en cohérence avec ledit secteur. C'est la raison pour laquelle il a demandé, sauf erreur, qu'un plan localisé de quartier spécifique soit établi avant qu'une quelconque surélévation ne soit entreprise dans ce secteur sensible, à proximité de la zone protégée du centre de Carouge.

M. Ducellier signale que le Conseil administratif a donné un préavis favorable sous réserve. La réserve concerne peut-être l'élaboration d'un plan localisé de quartier. Mais comme il s'agit d'une demande préalable, si celle-ci est accordée, les gabarits qu'elle prévoit entreront en force. Par conséquent, il sera passé outre à la demande relative à l'élaboration d'un plan localisé de quartier, selon M. Ducellier.

Mme Molinari répondra plus en détail lors d'un prochain Conseil municipal. Mais, encore une fois, le site étant très sensible, ce n'est qu'à condition d'avoir un plan localisé de quartier que ce type d'intervention peut avoir lieu, pour s'assurer qu'il soit en cohérence avec le contexte général.

Remerciements aux membres du bureau sortants

Au nom du Conseil municipal, qui a félicité plus tôt des élus qui prendront de nouvelles responsabilités, M. L. Antonioli remercie les élus qui vont prochainement quitter leurs responsabilités, M. Fraomene, Mme Merle et M. Lauret, pour la qualité du travail qu'ils ont fourni durant cette année.

Applaudissements

Discours du président sortant

Avant de lever la séance, le Président souhaite adresser au Conseil municipal quelques mots.

Madame la future Conseillère d'Etat, Mme la Maire, Mesdames les Conseillères administratives,

*Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Chères amies carougeoises et chers amis carougeois*

Aujourd'hui est un jour empreint d'émotion pour moi, car je m'apprête à conclure mon mandat en tant que président du Conseil municipal. En entrant dans cette fonction, j'ai pris un engagement envers vous tous, mes collègues du Conseil municipal, et envers nos citoyens.

C'est avec une profonde gratitude et un sentiment d'accomplissement que je porte un regard sur l'année qui vient de s'écouler, une année riche en découvertes, avec à la clé de belles rencontres au sein de nos associations sportives et culturelles, tout comme lors de nos manifestations communales.

Malgré un début de présidence difficile avec un climat tendu au sein de ce Conseil municipal, avec les membres du bureau, nous avons formé une équipe unie, avec comme objectif principal le bien-être de la commune et des communiers. Cet état d'esprit nous a permis d'apaiser les tensions et de restaurer le dialogue entre les différents partis politiques.

Pour cet excellent travail et cette collaboration, j'aimerais remercier les membres du bureau. À mon vice-président, Didier, merci pour ton engagement et ta confiance. Nous avons été complémentaires, que ce soit au bureau ou lors des séances du Conseil municipal. En contact au quotidien, ce bureau nous a permis de mieux nous connaître et d'aboutir sur une belle amitié. Emmanuelle, avec ton sourire et ton dévouement pour la commune, tu as contribué au bon fonctionnement du bureau. Merci pour tes lectures et ton engagement en tant que secrétaire. Léo, qui j'espère nous suit à distance ce soir, avec tes idées et ces valeurs qui te tiennent tant à cœur, tu es parti les défendre à la députation. Merci pour tout et je te souhaite le meilleur dans ta nouvelle fonction.

Être président du Conseil municipal, c'est un honneur et une joie. Mais parfois le sentiment d'inconnu s'installe aussi. Que ce soit lors d'un bureau, d'un Conseil municipal ou lors d'une représentation, j'ai pu toujours compter sur notre secrétaire général et son adjointe pour me guider et surtout me rassurer. Votre disponibilité, votre franchise et votre soutien ont été primordiaux pour moi durant cette année de présidence. Merci, Manuel, et merci, Florence.

Malgré des visions politiques différentes, j'ai dû intervenir ou faire sonner la cloche très rarement, permettant de garder un bon climat au sein de ce Conseil municipal. Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour votre dévouement, votre travail acharné et votre passion pour notre magnifique commune. Mais je tiens à vous rappeler que chaque personne autour de cette table représente une partie de la population, mais pas la totalité. À ce titre, nous devons tous œuvrer pour le bien de notre commune. Une solution consensuelle sera toujours plus facilement comprise et acceptée par la population si elle est portée par l'ensemble du Conseil municipal.

D'esprit rassembleur et soucieux du détail, j'ai eu le plaisir d'abord d'organiser le repas du président et, par la suite, avec l'aide de Giovanni, d'organiser le voyage du Conseil municipal qui a eu lieu il y a quelques jours à Milan. J'espère que les visites, les repas et le voyage vous ont plu et que vous avez passé d'agréables moments. Mes remerciements à Giovanni. Ce fut un plaisir pour moi de collaborer et d'échanger avec toi. Ton professionnalisme et ton expérience ont été des atouts majeurs pour l'organisation de ce voyage.

J'aimerais également remercier le Conseil administratif et les membres de l'administration pour leur disponibilité et leur travail, ainsi que mon groupe, le PLR, pour la confiance accordée et son soutien, qui m'ont permis d'accéder à cette fonction.

Alors que je passe le flambeau à mon successeur, Jean-Marc Antonioli, à qui je souhaite une excellente année de présidence, je suis convaincu que notre ville continuera à progresser et prospérer. Le Conseil municipal est composé de personnes compétentes et engagées. Il sera temps pour moi lors du prochain Conseil municipal de vous rejoindre, je l'espère provisoirement dans cette partie de l'hémicycle car, comme vous le savez, je me suis proposé pour de nouveaux défis.

Merci à toutes et à tous pour votre attention, et vive Carouge !

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h21.